

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 14 octobre 2024

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Membres en exercice : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 08/10/2024

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Catherine RUPPEL

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

M. Mehdi BAUER

M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

Mme Alexa FORNARA à Mme Stéphanie RITZENTHALER ; Mme DANJEAN à Mme RUPPEL

Absents excusés non représentés :

Mme HAMRAOUI

Secrétaire de séance :

Mme Stéphanie RITZENTHALER, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

Après avoir salué les membres présents, M. le maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Décision modificative n°2
3. Durée d'amortissement des dépenses concernant l'aménagement de la RD 45
4. Acquisition de parcelles
5. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024.

Point 2 – Décision modificative n°2

Rapporteur : M. le maire

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

M. le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021, visant à rectifier une erreur d'imputation :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		
2804183 - Projets d'infrastructures d'intérêt national		+ 11 526,67 €
280422 - Bâtiments et installations		+ 6 402,88 €
2804132 - Bâtiments et installations		+ 15 200,44 €
S/TOTAL		+ 33 129,99 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		- 33 129,99 €
TOTAL		0 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
6811 – Dotation aux amortissements	+ 33 129,99 €	
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	- 33 129,99 €	
TOTAL	0 €	

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2024,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative ci-dessus mentionnée,
- de porter ces ajustements au budget primitif 2024,

DIT

- que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

Point 3 - Durée d'amortissement des dépenses concernant l'aménagement de la RD 45

Rapporteur : M. le maire

Les dépenses de 2021 et 2022 liées aux travaux d'aménagement de la RD 45, d'un montant de 342 009,93 € étant considérées comme une subvention d'équipement au profit de la Collectivité Européenne d'Alsace en application de l'article L. 131-2 du code de la voirie routière doivent être amorties conformément l'article L. 2321-2 28° du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De fixer à 15 ans la durée d'amortissement des dépenses liées aux travaux d'aménagement de la RD 45, d'un montant de 342 009,93 €

DIT

- Que les crédits seront imputés :
En recette à l'article 2804132 - Bâtiments et installations
En dépense à l'article 6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

Arrivée de M. BONZON (20h40).

Point 4 – Acquisition de parcelles

Rapporteur : M. le maire

Les propriétaires des parcelles cadastrées section 39 n° 147 et n° 157 d'une surface respectivement de 1,55 are et 2,01 ares leur appartenant proposent à la commune de les acquérir à l'euro symbolique, en vue de leur intégration dans la voirie communale. Ces parcelles se situant dans la continuité du chemin des Lilas appartenant au domaine public de la commune, il est proposé de répondre favorablement à la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- l'acquisition des parcelles cadastrées section 39 n° 147 et n° 157 sises Hinter den Gaerten à l'euro symbolique ;
- leur classement dans le domaine public de la commune

AUTORISE

M. le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 5 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

La commission s'est réunie le 30 septembre et a examiné 10 déclarations préalables et un permis modificatif.

Commission des travaux et bâtiments :

Les travaux du CASA sont quasiment achevés ; il ne reste que quelques travaux de finition à réaliser. À noter des discussions entre les différents corps de métier au sujet du compte prorata à la suite de la mise en liquidation de l'entreprise de gros-œuvre ; la commune n'est cependant pas concernée.

Commission des affaires rurales :

La vente de bois sur pied se déroulera le 2 novembre 2024 au CASA.

Un arrêté portant réglementation temporaire de la circulation sur le domaine forestier pendant le raire du daim a été pris ce jour.

Commission vie scolaire et périscolaire :

École élémentaire :

Un exercice d'alerte intrusion a eu lieu le 7 octobre 2024 dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté. Par ailleurs, le terrain de football et le CASA seront mis à disposition de l'USEP les 23 et 30 juin 2025 pour les rencontres sportives en athlétisme.

Le conseil d'école aura lieu le 7 novembre prochain.

École maternelle :

Le conseil d'école se tiendra le 5 novembre 2024.

Par ailleurs, la commission réunira le 15 octobre 2024 les représentants des écoles et du périscolaire.

Commission de la communication :

Le dernier numéro d'Andolsheim.com a été distribué dans l'ensemble des foyers.

M. Stéphane FRANCK demande s'il est possible de publier le discours que M. le maire a prononcé lors de l'inauguration du CASA dans un prochain Andolsheim.com, car les éléments concernant l'historique du site peuvent intéresser des concitoyens. Mme Pascale HERRGOTT acquiesce : il sera diffusé dans le numéro spécial de Andolsheim.com.

Commission jeunesse et sports :

La première réunion de la commission des jeunes a eu lieu le 11 octobre. Le sujet principal était la préparation de la cérémonie du 11 novembre.

Commission des affaires culturelles :

Mme Stéphanie RITZENTHALER informe que l'exposition Nom'Art se déroulera cette année les 15 et 16 novembre. La première date est réservée aux écoles et périscolaire tandis que la seconde concerne le grand public. À cette occasion, l'exposition sera ouverte de 10h à 20h. Le thème de l'exposition sera : « La grande galerie » (reproduction de 10 œuvres célèbres représentant différents genres artistiques).

Commission environnement, développement durable :

La détermination des chantiers est en cours. Une tournée des bâtiments communaux, notamment des écoles, a été réalisée afin de recenser les travaux à effectuer. À cette occasion, il a été relevé que la gestion du chauffage mériterait quelques mesures correctives.

Commission embellissement et cadre de vie :

La commission se réunira le 21 octobre prochain.

Commission voirie circulation et accessibilité :

M. Jacques SCHWARTZ évoque le problème du manque de visibilité d'un riverain de la rue des Messieurs pour sortir de chez lui en raison du stationnement de part et d'autre de sa propriété. M. le maire comprend les difficultés mais souligne que cette pratique n'est pas interdite ; seul est répréhensible le stationnement devant les entrées carrossables des immeubles.

Commission mémoire et patrimoine :

Les membres de la commission ont rencontré la nouvelle directrice de l'école élémentaire. Mme XAINTRAY a montré son intérêt pour participer aux événements liés à la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération qui auront lieu l'année prochaine.

Les festivités liées à cet événement débuteront le 1^{er} février 2025 avec le convoi de la Liberté, cortège composé de plusieurs dizaines de véhicules de la seconde guerre mondiale, qui cheminera à travers les communes de l'agglomération. À Andolsheim, il entrera par la rue de Colmar pour se diriger vers Sundhoffen. Les rues seront pavoisées aux couleurs américaine et française sur l'ensemble des mâts d'éclairage public. Une cérémonie locale avec un dépôt de gerbe aura lieu au monument aux morts. Enfin, l'UNC proposera à ceux qui le souhaitent une choucroute de la Libération à la salle des fêtes.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

L'arrêté concernant l'arrivée de la nouvelle recrue du corps de sapeurs-pompiers volontaires a été signé.

M. Marc JEANVOINE informe que la manœuvre d'automne s'est déroulée le 11 octobre dans la rue de l'III. Il indique que certains riverains se sont plaints du bruit et précise que les manœuvres sont destinées à préparer le personnel à intervenir en toutes circonstances et à tout moment. Il s'agit pour l'équipe de se coordonner et d'apprendre à intervenir ensemble.

La livraison du nouveau fourgon pompe-tonne est prévue le 19 octobre 2024.

Centre communal d'action sociale :

Mme Sylvie ROSINA indique que la collecte pour la banque alimentaire aura lieu le 23 novembre 2024 ; la fête des aînés est programmée le 12 janvier 2025.

Mme Elisabeth BRAESCH annonce que la prochaine réunion aura lieu le 28 octobre prochain.

SYMAPAK :

Le syndicat se réunira le 9 décembre prochain.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (Brigade Verte) :

Le préfet a donné son accord pour équiper chaque poste d'une arme de chasse destinée à achever un animal blessé en l'absence de garde-chasse disponible. Les maires de l'ensemble des communes devront également approuver cette disposition.

Territoire d'Énergie Alsace :

Le comité syndical s'est réuni le 24 septembre. Dans le cadre de la transition écologique a notamment été créé un dispositif de soutien au bénéfice de projets de production d'énergie renouvelable citoyen.

Le rapport d'activité 2023 approuvé par le comité syndical du 18 juin 2024 est disponible sur le site internet de l'établissement. Pour rappel, il existe également une version numérique de ce rapport.

Syndicat Pôle Ried Brun :

Une réunion a eu lieu avec le principal du collège et le professeur de musique venus présenter un spectacle qu'ils souhaitent organiser à l'espace Ried Brun. Le principal a annoncé en outre qu'un exercice attentat de grande envergure aura lieu prochainement.

Colmar-Agglomération :

Lors de la dernière séance du conseil communautaire de Colmar Agglomération, la dotation de solidarité communautaire 2024 a été adoptée, en hausse sensible.

Le conseil a également pris connaissance des rapports sur le prix et la qualité de service de l'eau, de l'assainissement, de l'assainissement non collectif et la collecte des ordures ménagères.

À la suite de la démission de M. Frédéric PANKUTZ du conseil municipal, Colmar Agglomération a désigné M. Stéphane FRANCK en qualité de délégué suppléant au SIEPI.

Le rapport d'activité 2023 de Colmar Agglomération a été publié. Il est accessible depuis le site internet de la commune.

Mme Elisabeth BRAESCH informe le conseil que les récupérateurs d'eau de pluie proposés par Colmar Agglomération aux habitants de l'agglomération seront livrés en fin d'année.

Point 6 - Divers

Le Kiwanis club Colmar Schweitzer fait don d'un banc de l'amitié à la commune. Les « bancs de l'amitié » aident les enfants seuls à se faire des copains sans avoir à le demander, juste en s'y asseyant. Il est prévu de l'installer à l'école élémentaire.

Depuis le 30 septembre 2024, la commune d'Andolsheim est habilitée à certifier l'identité numérique France Identité. La certification permet de réaliser des démarches entièrement en ligne. Pour le moment, elle sert à établir une demande de procuration de vote mais d'autres démarches vont être proposées dans l'avenir.

Le 13 octobre 2024 a eu lieu la première édition de la balade gourmande à 6 pattes, une marche gourmande à faire avec son compagnon à 4 pattes, organisée par l'association Originellement Vous de Colmar. Elle a rencontré un beau succès avec environ 130 participants accompagnés d'environ 90 chiens.

La séance est levée à 21h46.

La secrétaire,

Stéphanie RITZENTHALER



Le maire,

Christian REBERT

